RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Désignation du Commissaire aux comptes de l'Université de Toulouse.

Conseil d'administration du 6 octobre 2025

Délibération 2025/10/CA-003

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3, L. 712-9 et L.762-5 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Considérant le changement de statut au 1er janvier de l'établissement et par conséquent la nécessité de renouveler le marché relatif au Commissaire aux comptes ;

Considérant l'accord cadre de l'AMUE ;

Considérant l'analyse des 5 offres reçues effectuée par la commission ad hoc ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE la conclusion d'un marché subséquent relatif à la certification des comptes et désigne la société Ernst & Young Audit en tant que commissaire aux comptes de l'Université de Toulouse pour les six prochains exercices (2025-2031).

Toulouse le 6 octobre 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

[redacted]

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

13 octobre 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 37

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 3

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr